



## **PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2013.**

### **Table des matières**

<b>PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2013.</b>	<b>1</b>
<b>1. Approbation du PV précédent</b>	<b>2</b>
<b>2. Nouvelles ressources en eau : redistribution sur l'ensemble du réseau communal y compris l'extension depuis les Massots jusqu'aux Bridons.</b>	<b>2</b>
<b>3. Rythmes scolaires.</b>	<b>2</b>
<b>4. PLU : Orientation des zones AU</b>	<b>3</b>
<b>5. Assainissement des zones Ud des lotissements Saruchet.</b>	<b>3</b>

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, ROULET André.

Absents : ARMAND Sylvie, BERTRAND Martine, HUBLOU Alain (procuration à André ROULET). SIMON Jacqueline (procuration à Joseph FAURE)

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de votants : 7

---

### 1. APPROBATION DU PV PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

### 2. NOUVELLES RESSOURCES EN EAU : REDISTRIBUTION SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU COMMUNAL Y COMPRIS L'EXTENSION DEPUIS LES MASSOTS JUSQU'AUX BRIDONS.

À la suite de la pré-étude de faisabilité rendue par un bureau d'études, le conseil municipal au cours de sa réunion du 29 novembre 2012 a souhaité :

- 1) Programmer l'extension du réseau d'eau potable depuis les Massots.
- 2) Étudier la possibilité d'injecter dans le réseau communal une nouvelle ressource provenant d'un forage de reconnaissance en rive droite du torrent du Dévezet.

Le devis présenté par ce bureau d'études pour répondre aux deux points cités ci-dessus comporte trois phases :

I	AMO-demande de subventions/coordination études Hydro géologique : assistance dans la démarche de demande de subventions et de relance de la recherche de nouvelles ressources en eau	1775,00 €
II	MOE phase PRO-raccordement des Aroncis et Bridons au réseau communal : affinement du projet de raccordement des Aroncis et des Bridons	1135,00 €
III	MOE/phase AVP-raccordement d'une nouvelle ressource (forage) aux réseaux communaux : étude au stade AVP du raccordement de la nouvelle ressource en eau pré-ciblée par l'étude IDÉES EAUX et utilisations du chiffrage pour la demande de subventions.	3125,00 €
	Total HT	6035,00 €
	Total TTC	7217,86 €

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'exécution de la phase I. L'exécution des phases II et III du devis est subordonnée à l'obtention des subventions attendues..

### 3. RYTHMES SCOLAIRES.

Le maire présente au conseil municipal le décret d'application relative à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le conseil municipal prend également connaissance de l'avis et des commentaires du président de l'association des maires 05.

Devant les difficultés exposées le maire s'interroge sur la possibilité que le décret offre de demander un report d'application à la rentrée scolaire 2014.

Pour respecter les délais qui sont prévus par le décret (au plus tard le 9 mars au conseil général et le 31 mars à l'inspecteur d'académie), le maire propose de prendre une décision au prochain conseil municipal du lundi 25 février 2013. À ce conseil seront invités le directeur d'école et les parents d'élèves. Dans l'éventualité d'une modification des délais, la tenue de ce conseil spécifique sera avancée.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition du maire.

#### **4. PLU : ORIENTATION DES ZONES AU**

le maire rend compte au conseil municipal de la première réunion qui s'est tenue le 18 janvier 2013 avec les membres de la commission d'urbanisme, le bureau d'études chargé de l'orientation des zones AU du PLU et le représentant de la DDT.

Le maire précise que le PPR étant maintenant mis en application, l'orientation des zones AU peut être lancée.

Cette orientation concerne les zones AU de la Plaine (les Casses, Saruchet, Reclus et la Chaup). Elle définira :

- Les conditions de construction de résidences individuelles ;
- l'assainissement concerné : application du schéma directeur d'assainissement ;
- la création de voirie ;
- la capacité d'alimentation des résidences en eau potable (application du schéma directeur d'eau potable).

#### **5. ASSAINISSEMENT DES ZONES UD DES LOTISSEMENTS SARUCHET.**

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il a sollicité Monsieur le Préfet pour obtenir une dérogation permettant de lancer la consultation des entreprises dans le souci de ne pas perdre de temps dans ce dossier qui comporte actuellement des risques sanitaires importants.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21:11.

Le maire

Roger MAMO

